

Balgau

14/07, organisation du grand bal du 14 juillet avec feux d'artifice

Mittelwihr

Du 16 au 23/08, formation générale au BAFA en internat - Coût 470€ Rens. et inscriptions : 03 89 33 28 33

Du 16 au 21/08, formation d'approfondissement au BAFA en internat - Coût 370 € Rens. et inscriptions : 03 89 33 28 33

Uffholtz

03/07, soirée théâtrale avec la Cie l'Amarante. Diffusion d'une création «Koh-Lantheim» Rens. 03 89 75 69 46

Fédération départementale des foyers-clubs du Haut-rhin

4, rue des Castors / 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 33 28 33 / Fax 03 89 33 28 34
www.fdfc68.org / fdfc68@mouvement-rural.org

Infos+

Offres d'emploi à la Fédération

Un(e) directeur(trice) pour son Accueil de loisirs périscolaire de Jepsheim.

BAFA exigé, BAFA exigé, BEATEP souhaité. CDI à temps complet et rémunération selon convention collective de l'animation à titre indicatif 1689 € brut.

Un(e) animateur(trice) pour son ALSH périscolaire de Jepsheim

BAFA exigé, BAAPAT souhaité, BAFA souhaité. Permis B exigé. CDI à temps complet et rémunération selon convention collective de l'animation à titre indicatif 1417€ brut.

Un(e) animateur(trice) pour son ALSH périscolaire de Fessenheim. BAFA exigé, BAAPAT souhaité..

CDI 17,5 heures hebdomadaires et rémunération selon convention collective de l'animation à titre indicatif 709 € brut.

Plus d'infos : 03 89 33 28 33

Siren et Siret pour les associations

Faut-il oui ou non inscrire notre association au répertoire Siren et à l'immatriculation Siret des associations ?

Réponse du ministère de l'économie publiée au JO le 29/06/2010

Il n'existe pas d'obligation légale d'inscription d'une association au répertoire Siren.

Cependant, l'inscription d'une association est nécessaire dans 3 cas :

1. l'association est employeur de personnel salarié.
2. l'association n'est pas employeuse mais elle exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.
3. l'association n'est pas dans les deux cas précédents mais elle reçoit (ou souhaite recevoir) des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales.

A partir du moment où toutes les associations n'entrent pas dans le champ du répertoire Siren, champ défini à l'article R. 123-220 du code de commerce, il n'y a pas lieu d'envisager une procédure automatique d'enregistrement de toutes les associations dans Siren lors du dépôt du dossier en préfecture.

Plus d'infos : www.loi1901.com



Fait des Contacts

Juin 2010 - Bulletin de liaison des associations adhérentes

Edito

Cet été, 17 sessions d'accueil de loisirs et un séjour dans les Vosges permettront d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans. Nous souhaitons au travers de ces accueils, mettre en avant une dimension éducative basée sur trois principales orientations :

- L'accueil de loisirs comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.
- Un lieu d'aventures et de découvertes.
- L'accueil de loisirs au coeur d'un environnement local.

L'ensemble de ces accueils de loisirs permettra aux enfants d'être réellement «acteurs de leurs loisirs» : des lieux et des temps spécifiques favoriseront la parole, l'expression sous toutes ses formes, la négociation et la décision, et permettront aux enfants de pouvoir réellement faire des choix, de prendre des initiatives. Car choisir c'est aussi « connaître », « goûter à ... », ou encore « pouvoir ne rien faire parmi les activités structurées ». Ainsi, les équipes auront un rôle éducatif d'aide, de guide, de découvreur ... et s'adapteront à chaque tranche d'âge. Elles éviteront une pratique de consommation, en inscrivant l'activité dans une logique de projet tout en :

- Respectant les besoins de l'enfant et notamment le rythme lié à chaque tranche d'âge.
- Définissant la place de la sensibilisation et de la découverte.
- Mettant en place des temps forts qui sollicitent tous les domaines d'activités.
- Favorisant la découverte pour que chaque enfant diversifie ses centres d'intérêts établissant des liens privilégiés avec les familles.

Nathalie Horny,
Coordinatrice enfance-jeunesse

L'ÉTÉ DE LA FÉDÉRATION

La fédération départementale des foyers-clubs du Haut-Rhin propose chaque année une offre de loisirs en direction d'un public jeune : accueils de loisirs sans hébergement, séjours de vacances pour enfants et adolescents, ...
Ce numéro spécial vacances reprend l'intégralité des loisirs organisés par la Fédération.

1. Les sessions des accueils de loisirs sans hébergement

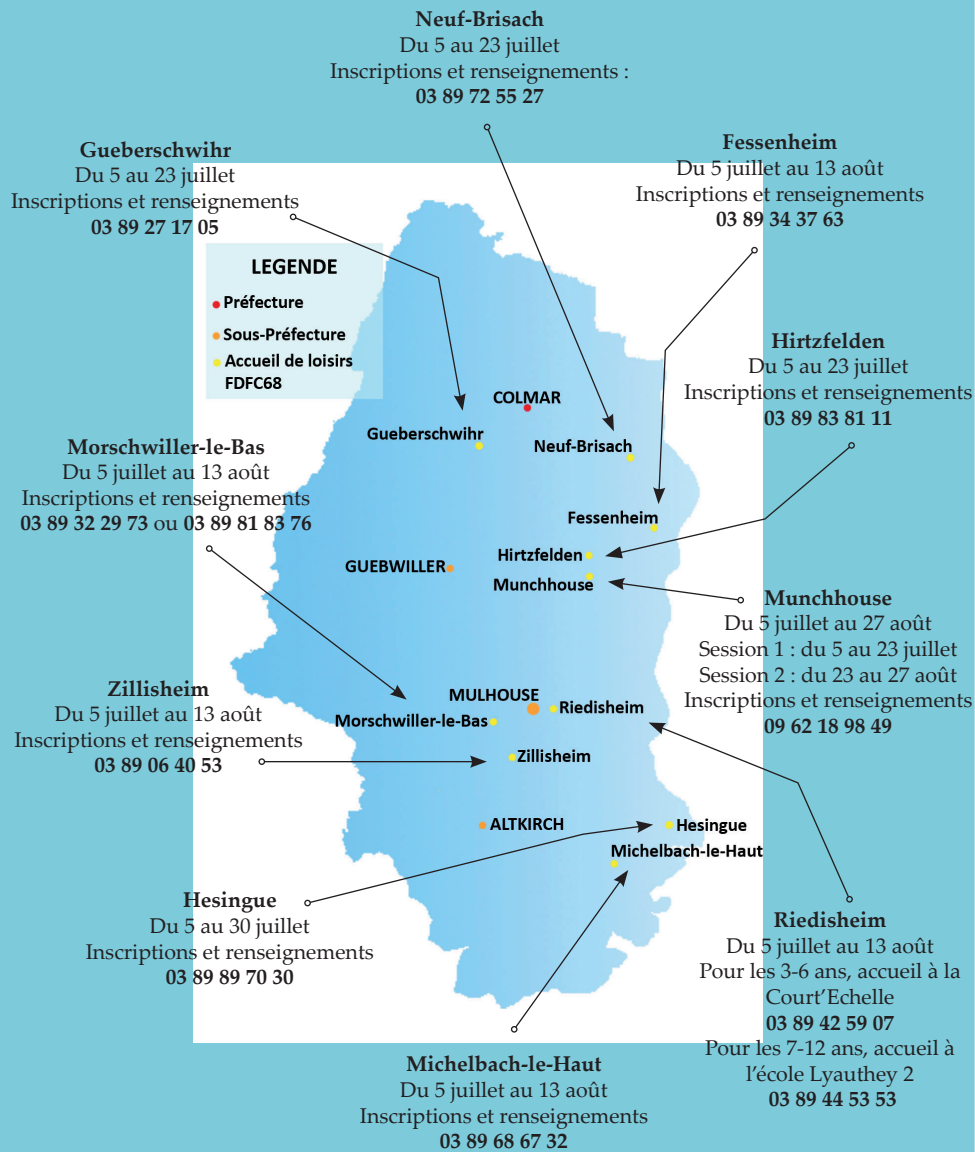
17 sessions seront proposées dans 10 lieux différents et répartis entre le 5 juillet et 13 août soit 6 semaines de fonctionnement.
(voir carte ci-après)

Suite p. 2 et 3

Sommaire

- ➔ Edito p. 1
- ➔ L'été de la Fédération p. 1, 2, 3
- ➔ Agenda p. 4
- ➔ Infos+ p. 4

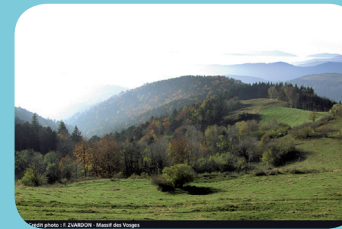
CARTE DES ALSH - ETÉ 2010



2. Les séjours de vacances pour enfants et adolescents

Du 2 au 6 août 2010

Mini-camp pour les 8-12 ans
RANDONNÉE À DOS D'ÂNE DANS LES VOSGES
Inscriptions et renseignements : 03 89 81 83 76



Du 18 au 23 juillet 2010

Séjour de vacances pour les 7-12 ans
A LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES VOSGES
Inscriptions et renseignements : 03 89 06 40 53

Du 19 au 25 juillet 2010

Séjour ados pour les 13-17 ans
A LA DÉCOUVERTE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Inscriptions et renseignements : 03 89 70 36 64



Du 16 au 18 août 2010

Séjour ados pour les 13-17 ans
MINI-CAMP, MAXI-DÉLIRES À GÉRADMER
Inscriptions et renseignements : 03 89 89 70 30